



COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS

SEANCE DU VENDREDI 3 MARS 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 3 mars à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou représentés (quorum = 12) : 16

Membres titulaires présents : 9

- Alain Bavay
- Bernard Czerwinski
- Catherine Decourcelle
- Alain Delannoy
- Laurent Duporge
- Ludovic Idziak
- Christophe Pilch
- Sylvain Robert
- Jean-Pascal Scalone

Membres suppléants présents : 2

- Fatima Aït Chikhebbih
- René Hocq

Membres titulaires ayant donné procuration : 5

- Bernard Baude ayant donné procuration à Sylvain Robert
- Steve Bossart ayant donné procuration à Alain Delannoy
- Olivier Gacquerre ayant donné procuration à Ludovic Idziak
- Nadine Lefebvre ayant donné procuration à Catherine Decourcelle
- Christian Musial ayant donné procuration à Alain Bavay

Le Comité syndical a choisi pour secrétaire de séance Madame Fatima Aït Chikhebbih. Cette dernière procède à l'appel des délégués et constate que 16 délégués sont présents ou représentés, que le quorum de 12 est atteint et que le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

PREAMBULE

Monsieur le Président salue l'ensemble des élus présents et introduit cette première séance de 2023.

L'ordre du jour de la séance sera marqué par quelques actualités, l'examen d'une motion relative aux annonces de réduction de dotations horaires dans les lycées du territoire, puis des échanges sur les priorités et le programme d'actions pour 2023, dans les différents champs d'intervention du PMA. Après quoi la séance donnera lieu au débat d'orientations budgétaires 2023 et à l'examen de quelques délibérations plus formelles.

ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

CONSIDERANT le Procès-verbal de la précédente séance du Comité syndical du 16 décembre 2022 à Lens, déposé en sous-préfecture de Lens le 19 décembre 2022 ;

RAPPELANT les principales décisions prises et sujets abordés ;

Sur **PROPOSITION** de Monsieur le Président,

À l'unanimité

Approuve le PV de la séance du Comité syndical du 16 décembre 2022

Fait à Lens le 3 mars 2023

Le Président,



ACTUALITES

DERBY J-1

Monsieur le Président évoque d'abord l'opération engagée à l'occasion du match Lens-Lille du 4 mars au Stade Bollaert-Delelis.

Le territoire du PMA s'est engagé dans une action de promotion avec la devise "Invest in Artois". Cela s'est concrétisé par la sortie, l'an dernier, au mois de mai de la plateforme investinartois.fr, la vitrine du territoire métropolitain pour les investisseurs puis par le lancement du Parc d'Innovation de l'Artois. Il y a eu ensuite la campagne de promotion dans le métro et le tram lillois, ainsi que dans les magazines économiques et sur LinkedIn à partir d'octobre. En novembre 2022, le Grand forum du PMA était dédié au nouvel élan du territoire et réunissait industriels et acteurs de l'enseignement et de la formation. En décembre, le PMA conduisait une nouvelle participation conjointe CABBALR/CALL/CAHC/Sizlaf au SIMI, le salon de l'immobilier d'entreprise, sous la bannière « Invest in Artois ».

À l'occasion de la rencontre entre le RC Lens et le LOSC, il a été décidé de poursuivre en affichant l'attractivité du territoire et en revendiquant sa place dans le paysage des Hauts-de-France. C'est l'occasion de souligner publiquement devant la population, réunie à Bollaert, le chemin parcouru.

Le choix du match contre Lille permet, de surcroît, de faire savoir, de manière fair-play, que le territoire prend sa place auprès de Lille, une métropole forte qui se questionne, avec le PMA, sur des grands sujets comme le SEM.

Monsieur le Président informe que cette opération a été lancée lors d'une conférence de presse qui a eu lieu à La Gaillette (centre d'entraînement du RC Lens) le mercredi 1^{er} mars et à laquelle ont également pris part MM. Robert, Pilch, Leconte. Cette conférence de presse a été relayée dans plusieurs médias dont la Voix du Nord ce jour (sur son site internet) et sur les sites du RC Lens lui-même.

Lors du match, les messages de promotion « Invest In Artois » s'afficheront sur les bandeaux LED autour du terrain et sur les écrans géants. Plusieurs acteurs clés du territoire ont été invités à se joindre aux élus lors du match pour afficher la mobilisation de tout le territoire : Marie Lavandier, directrice du Louvre-Lens, Pasquale Mammone, président de l'Université d'Artois, Bruno Donius, directeur général des Hôpitaux publics de l'Artois, Jean-Marc Devise, président de la CCI Artois, Frédéric Motte, vice-président de la Région et président de la mission Rev3, Marc Telliez, animateur du Comité Grand Artois, Francis Kopp, chef d'entreprise.

Enfin, une centaine de Jeunes ont bénéficié d'une invitation à assister au match. Ce sont les Jeunes qui ont participé à l'atelier et à l'étude du Cercle du qualité du PMA sur le modèle de développement du territoire. Ils proviennent des lycées Carnot et Bertin de Bruay-La-Buissière, du lycée Yourcenar de Beuvry, du collège Debussy de Courrières, du lycée Senez à Hénin-Beaumont, du lycée Condorcet à Lens, ainsi que des missions locales.

Monsieur Sylvain Robert se félicite du bon relais par la presse de l'opération et affirme que le choix de ce match Lens-Lille est très symbolique pour afficher ces ambitions et cette unité du territoire.

Madame Catherine Decourcelle demande si les impacts de la campagne « Invest in Artois » dans la métropole lilloise de l'automne 2022 ont pu être mesurés. Monsieur le Président indique que cette campagne s'est notamment traduite par une hausse de la fréquentation du site internet investinartois.fr.

ATELIER LYCEENS DU CERCLE DE QUALITE DU 28 FEVRIER 2023

Monsieur le Président rend compte de l'atelier du Cercle de qualité organisé par le PMA toute la Journée du 28 février à Bollaert également. 70 Jeunes de tout le territoire, et leurs enseignants, étaient présents pour réfléchir à la mutation des systèmes productifs, thème du Cercle de qualité cette année. Les échanges ont été introduits par Frédéric Motte et lui-même.

Les travaux du Cercle de qualité associent depuis septembre 2022 les Industriels, les élus, des experts. Mais il est apparu essentiel d'associer les jeunes, c'est-à-dire les premiers concernés par ces transformations de l'économie à l'œuvre.

Une grande enquête « Mon Avenir en Artois » a été lancée fin 2022. Plus de 1.000 réponses ont été recueillies. Cette enquête questionne la jeunesse sur les thèmes suivants : comment perçoivent-ils leur territoire ? A quelles conditions imaginent-ils y travailler demain ? Les premiers résultats ont été travaillés avec les Jeunes le 28 février.

La matière recueillie lors de cette journée sera mobilisée lors du prochain atelier du Cercle de Qualité programmée le 5 avril et dédié aux Implications de la mutation économique sur les compétences et la formation et sa plénière de fin mai. L'ensemble sera ensuite rendu publique lors de la prochaine édition du Grand Forum du PMA le 30 juin 2023.

SYSTEME EXPRESS METROPOLITAIN DE L'ETOILE FERROVIAIRE DE LILLE (SEM) RETOUR SUR LE COMITE DES PARTENAIRES DU SEM DU 15 JANVIER 2023

Les demandes multiples d'association des élus du territoire aux travaux sur ce projet ont enfin été entendues. Les élus du PMA (présidents d'EPCI, président d'Artois-Mobilités, président du PMA) ont été invités à assister au premier « Comité des partenaires du SEM » organisé à l'Hôtel de Région le 15 janvier dernier.

La séance était placée sous la présidence de Xavier Bertrand, du Préfet de Région et du Président de la MEL, en présence de nombreux Présidents d'EPCI de la grande aire lilloise. A cette occasion, SNCF Réseau a présenté les résultats de l'étude d'opportunité et les premiers arbitrages rendus par un "COPIL" (Etat + Région + MEL) qui s'est tenu en décembre 2022.

Monsieur le Président partage les principales Informations données lors de cette réunion : le SEM est un projet estimé entre 7,5 et 10 Mds€. Son achèvement est annoncé pour 2040, mais avec des travaux et des mises en service partielles qui pourraient être livrées avant. Le SEM desservira 93 gares dont 2 grandes nouvelles : à Lille, avec deux options restantes (soit à Lille-Sud soit sous le Parc Matisse (entre Lille Flandres/Lille Europe)) et une nouvelle gare sous l'aéroport de Lesquin. Un doublement voire un quadruplement des capacités sur toutes les lignes est prévu. Le projet inclut la réalisation d'une nouvelle ligne entre Lille et Hénin-Beaumont via l'aéroport, le long de la LGV. Ailleurs, des voies de dérivation permettront aux trains rapides de dépasser les omnibus. Le scénario présenté inclut l'abandon de la construction d'une nouvelle gare à Sainte Henriette.

Monsieur le Président se félicite de la relance du projet. Parti d'une Idée lancée par Daniel Percheron à l'échelle Nord-Pas-de-Calais, le projet est ensuite devenu un projet des Hauts-de-France et a acquis désormais une dimension nationale par son intégration dans le développement de 10 SEM dans les grandes métropoles françaises, annoncé par le Président de la République en décembre 2022.

De nombreuses questions demeurent cependant. On peut d'abord regretter que l'approche se limite au réseau ferré sans questionner les mobilités et leurs impacts dans leur ensemble. Par ailleurs, alors que la multipolarité de la grande aire lilloise est présentée comme un élément de base de l'analyse, le projet présenté fait converger l'ensemble vers Lille aux dépens des liaisons entre les principales villes du périmètre.

L'abandon de la gare de Sainte-Henriette et la desserte de Béthune posent également question.

La méthode interpelle également : des choix hyper stratégiques et structurants pour les territoires ont déjà été faits, sans aucune consultation des territoires concernés (hormis la MEL).

Enfin, le calendrier 2040 laisse perplexe quant aux réponses apportées d'ici là, lorsqu'on sait que la saturation des axes est déjà à l'œuvre.

Monsieur le Président ajoute que les enjeux à court terme sont de bien s'approprier les tenants et aboutissants de l'étude SNCF Réseau, sous réserve de disposer des détails, puis de s'outiller pour être en mesure d'en anticiper toutes les conséquences sur les aménagements du territoire et de participer activement aux instances mises en place par la Région (capacité à proposer des alternatives ou solliciter des modifications).

Monsieur Laurent Duporge Intervient pour souligner que le verre est à moitié plein et à moitié vide. Côté positif, on ne peut que se féliciter que ce projet, qui était à l'arrêt depuis plusieurs années, soit désormais relancé et devrait se faire. En particulier s'agissant de la tant attendue voie nouvelle entre Lille et Hénin-Beaumont.

Le mauvais point concerne l'abandon de la gare Sainte-Henriette. Il est douteux que la gare actuelle d'Hénin-Beaumont puisse accueillir les flux annoncés. Monsieur Duporge suggère de ne pas renoncer à la bataille sur ce point. Il est également d'accord avec le caractère insatisfaisant de la réponse pour Béthune. Enfin, en effet, la perspective 2040 impose à la Région et à la SNCF d'apporter des propositions pour l'amélioration de la desserte ferroviaire actuelle en attendant.

En termes de méthode, Monsieur Duporge se félicite que l'association des élus du territoire soit enfin au rendez-vous bien que les suites qui seront données à ces instances soient encore floues. Il ne faudrait pas que le territoire soit simplement tenu informé ponctuellement des arbitrages rendus par ailleurs sans lui. Il appelle à maintenir la pression.

Monsieur Laurent Duporge invite enfin à travailler dès à présent sur les multiples implications d'un tel projet sur le territoire, sur l'organisation de ses mobilités (le réseau actuel du BHNS devra lui-même évoluer) et bien au-delà.

Monsieur Alain Delannoy partage les points positifs et négatifs évoqués. Il souhaite qu'une réflexion globale soit organisée pour intégrer à ces réflexions sur le SEM, celles sur le réseau autoroutier et celles sur le fluvial.

Monsieur le Président reprend à son compte cette idée. Les briques sont posées, il convient de les rassembler à notre niveau.

Monsieur Sylvain Robert suggère d'anticiper les effets de report sur les réseaux secondaires des mesures annoncées par l'Etat sur l'A1 (voie de covoiturage).

Monsieur Laurent Duporge appelle à la réalisation d'une étude globale par et pour le territoire.

Monsieur Ludovic Idziak regrette que le doublement des lignes où n'existe qu'une seule voie ne soit pas évoqué dans le projet de SEM. Dans les zones rurales concernées, le train demeure une solution très pertinente. Il souligne également que la question du fret ferroviaire semble pas ou peu prise en compte.

LES NOUVELLES RECRUES DU PMA SONT AU TRAVAIL

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du partenariat PMA/ADEME, deux postes ont été créés au sein du PMA pour mettre en œuvre la politique de transition écologique au sein du Pôle.

En décembre dernier, Frédéric Bolzumault avait été présenté à l'assemblée.

Aujourd'hui, c'est au tour de Côme De La Gorce de rejoindre l'équipe (arrivé mi-janvier). Au sein du PMA, Côme est chargé de mission "Animation et mise en récit de l'éco-transition". Originaire de Nantes et âgé de 27 ans, il est titulaire d'un Master de l'IEP de Sciences Po Bordeaux en "Economie sociale et solidaire et innovation sociale". Avant son arrivée au PMA, il a accompli une mission de 3 ans au service de deux EPCI au sud-ouest de Nancy en tant qu'"Animateur gestion et prévention des blodéchants".

On sait que l'éco-transition ne sera pas seulement une affaire d'ingénierie énergétique ou de développement économique. La mise en mouvement de tout un territoire, la sensibilisation des acteurs, l'écriture collective d'un avenir désirable constitueront des éléments majeurs de réussite.

Côme va s'attacher à la mise en réseau de ces acteurs et à la production d'action de communication/sensibilisation.

Des premières actions sont d'ores-et-déjà inscrites à l'agenda : la relance des « Rencontres du Forum » du PMA, qui réunit les porteurs de projets (notamment ceux du Label Euralens) pour partager leurs avancées et problématiques : le 28 mars ; le lancement du "Club des Elus de l'éco-transition" en septembre 2023.

S'agissant des actions engagées par Frédéric Bolzumault, Monsieur le Président évoque trois dossiers :

- L'évolution du cadastre solaire du PMA (amélioration de l'interface, mise à jour et intégration de nouvelles fonctionnalités, avec ses collègues des 3 EPCI. La mise en service est planifiée à l'été 2023.
- L'organisation d'une journée Bois - Biosourcé pour les élus à l'occasion du salon Bois et Forêt au Parc d'Olhain le 12 mai 2023.
- La mise en route de l'opération collective de solarisation à destination des collectivités : une future boîte à outils pour les maires qui veulent développer du solaire sur leurs bâtiments communaux. Les travaux démarrent en lien étroit avec les techniciens référents des trois EPCI et du Département.

Fait à Lens le 3 mars 2023

Le Président,



MOTIONS

REDUCTION DES HEURES D'ENSEIGNEMENT ANNONCÉE DANS CERTAINS ÉTABLISSMENTS SCOLAIRES DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DE L'ARTOIS POUR LA RENTRÉE 2023-2024

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 3 mars à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou représentés (quorum = 12) : 16

Membres titulaires présents : 9

Alain Bavay ; Bernard Czerwinski ; Catherine Decourcelle ; Alain Delannoy ; Laurent Duporge ; Ludovic Idziak ; Christophe Pilch ; Sylvain Robert ; Jean-Pascal Scalone.

Membres suppléants présents : 2

Fatima Alt Chikhebbih ; René Hocq.

Membres titulaires ayant donné procuration : 5

Bernard Baude ayant donné procuration à Sylvain Robert ; Steve Bossart ayant donné procuration à Alain Delannoy ; Olivier Gacquerre ayant donné procuration à Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ayant donné procuration à Catherine Decourcelle ; Christian Musial ayant donné procuration à Alain Bavay.

*

Plusieurs établissements scolaires du Pôle métropolitain de l'Artois, collèges et lycées, ont appris que les heures d'enseignement qui leur sont attribuées seront diminuées à la rentrée prochaine et certaines écoles seront confrontées à des fermetures de classe.

C'est en particulier le cas dans les lycées avec lesquels le Pôle métropolitain de l'Artois travaille régulièrement dans le cadre du Comité Grand Artois. Le dernier Grand forum du PMA, le 25 novembre dernier, avait d'ailleurs lieu au Lycée Voltaire de Wingles.

Parmi les établissements existants sur le territoire, et selon les Informations recueillies par le PMA à cette heure, au moins 10 seraient impactés à la rentrée 2023 par une baisse de leur dotation horaire globale, c'est-à-dire du volume d'heures d'enseignants disponibles pour les élèves. Ces Informations ne sont peut-être pas exhaustives.

- A Béthune, le lycée André Malraux se voit privé de 30 heures et pour le lycée Louis Blaringhem, c'est 48 heures en moins ;
- A Beuvry, au lycée Marguerite Yourcenar, c'est 55 heures en moins ;
- A Bruay-la-Buissière, au lycée Carnot, c'est moins 12 heures ;
- A Carvin, pour le lycée Diderot, c'est moins 93 heures ;
- A Hénin-Beaumont, au lycée Pasteur, c'est moins 20 heures, pour le lycée Darchicourt, c'est 47h en moins (ce quota est appelé à évoluer en fonction des discussions en cours) ;
- A Lens, pour le lycée Auguste Béhal, c'est 95 heures ;
- A Noeux-les-Mines, pour le lycée d'Artois, 45 heures sont supprimées ;
- A Wingles, au lycée Voltaire, c'est 13 heures en moins ;

Les baisses d'effectifs d'élèves ne peuvent justifier une telle hémorragie de moyens : les diminutions du nombre d'élèves sont partout inférieures à une vingtaine : 19 à Pasteur, 16 à Carnot, 13 à Malraux ou à Diderot, moins

de 10 à Blaringhem, Yourcenar, Darchicourt, Béhal ou Voltaire. Il n'y a qu'à d'Artois (Nœux-les-Mines) que la diminution attendue est plus importante (50 élèves en moins).

Il faut noter que les enseignements de BTS proposés dans les lycées sont également impactés par ces baisses de moyens.

Dans beaucoup de ces établissements, ces annonces ont conduit les élèves et leurs parents, les enseignants et les élus à se mobiliser pour demander au Rectorat de reconsidérer ses décisions.

Les élus du Comité syndical du Pôle métropolitain de l'Artois, qui représentent les territoires de Béthune-Bruay, Lens-Liévin et Hénin-Carvin dans le Pas-de-Calais, tiennent à manifester leur soutien à cette mobilisation et leur incompréhension face à l'annonce de ces réductions de moyens.

Ils tiennent à rappeler que près de 4.000 nouveaux emplois, notamment Industriels, sont annoncés d'ici à 2025 sur leur territoire. La hausse générale, la disponibilité et l'adéquation des compétences constituent le grand défi des prochaines années et désormais le principal obstacle au véritable renouveau économique observé sur le territoire. Les chefs d'entreprises alertent chaque jour sur les très grandes difficultés de recrutement auxquelles ils font face dans la plupart des secteurs d'activités. Autrement dit, c'est le moment d'investir dans l'éducation, de garantir l'accès de tous aux nouveaux emplois annoncés et de s'assurer que les emplois créés soient pourvus. Cet investissement doit être sans faille, de l'école à l'Université, en passant par le collège et le lycée et ne pas subir d'à-coups au grès des ondulations démographiques annuelles.

Par un travail de proximité très étroit avec les lycées du territoire, qui se traduit par exemple par un soutien aux actions des proviseurs fédérés au sein du Comité Grand Artois ou encore par la mobilisation des lycéens dans le cadre d'une grande consultation sur le modèle de développement du territoire, le Pôle Métropolitain et ses collectivités membres s'engagent pour relever ce grand défi. Près de 100 de ses lycéens sont à ce titre conviés à participer au prochain derby Lens-Lille le 4 mars à Bollaert, pour constituer les visages d'« *investinartois.fr* » !

Les élus du Pôle métropolitain de l'Artois appellent l'Education nationale à être au rendez-vous de ce grand défi d'avenir à leurs côtés.

Les élus attirent enfin l'attention des autorités académiques sur les engagements pris par le Président de la République, lors de sa visite à Liévin en février 2022, pour conforter l'Engagement pour le Renouveau du Bassin minier (ERBM). A cette occasion, le Président avait rappelé, à juste titre, que l'éducation était une des clés de ce renouveau. Ces affirmations ne peuvent se traduire par une réduction des heures d'enseignement proposés aux enfants du Bassin minier, sauf à se trouver en pleine contradiction.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
ADOpte cette motion**

Fait à Lens le 3 mars 2023

Le Président,



EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

PRIORITES ET PROGRAMMES D'ACTIONS 2023

Monsieur le Président aborde à présent le cœur de l'ordre du jour. Avant de se plonger dans le DOB, il propose d'évoquer les axes d'action prioritaires que les moyens budgétaires financeront.

RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Monsieur le Président présente brièvement le rapport d'activités 2022 qui figure dans les dossiers de séance. Il retient quelques éléments :

- Dans sa mise en page plus soignée, cette édition 2022 du rapport d'activités se distingue des éditions précédentes. C'est un résultat concret de l'intégration au sein du PMA des compétences de communication dont disposait Euralens (arrivée d'Elodie Sénéchal) et de la sollicitation de son AMO de communication (société MCD). Cela répond également à la demande d'une meilleure visibilité à donner à l'action du PMA.
- La structure du document est organisée selon trois grandes orientations du PMA : son modèle de gouvernance innovant ; le nouvel élan économique, guidé par l'éco-transition ; le volet renouveau du cadre de vie et son hospitalité ; la mise en perspective de "10 grands projets" pour 2023.

CLARIFICATION ET MISE A JOUR DU ROLE DU PMA

Monsieur le Président revient également sur le profond travail de clarification du rôle du PMA effectué en 2022 par l'Exécutif, qui donne de la lisibilité pour agir en 2023. En décembre 2021, dans le contexte de fusion avec Euralens, le Comité syndical s'était accordé sur l'impérieuse nécessité de réactualiser et préciser le rôle du PMA.

La réflexion conduite en 2022 a permis d'explicitier la fonction du PMA : ainsi, *le PMA se définit comme une instance de gouvernance, de coordination et de mutualisation. Ses collectivités membres restent souveraines sur leurs compétences mais ont choisi de partager des analyses, des orientations et, le cas échéant, des actions sur des enjeux communs.*

L'éco-transition constitue le fil rouge de son action. L'éco-transition se définit comme la promotion *d'une transition écologique, juste, solidaire et porteuse d'opportunités* pour les habitants du territoire.

Dans ce cadre général, le PMA intervient en subsidiarité dans **trois champs principaux** :

- la transition écologique,
- le développement économique
- et la Chaîne des parcs.

S'y ajoutent quelques grands dossiers comme les mobilités, la santé et le rayonnement du territoire.

Ces enjeux sont éclairés par la mobilisation de la société civile à l'échelle métropolitaine (via le Grand forum du PMA), par des expertises de haut niveau (réunies notamment au sein de son Cercle de qualité) et par les travaux d'observation et de prospective produits par l'Agence d'urbanisme de l'Artois.

Trois niveaux d'intervention du PMA sont également définis : selon les besoins, les quatre collectivités membres du PMA l'activent :

- (1^{er} niveau) pour un simple **partage d'analyses** (sur le modèle de développement et la ZAN par exemple) et de bonnes pratiques (via ses commissions d'élus ou de techniciens).

- (2^{ème} niveau) Dans certains cas, elles souhaitent aller plus loin et lui confient alors le soin d'animer la rédaction de stratégies communes (sur le fluvial par exemple) ou de mener des actions de lobbying concertées vis-à-vis notamment de la Région ou de l'Etat.
- (3^{ème} niveau) Un troisième niveau d'intervention, plus poussé, consiste à utiliser le PMA pour créer des outils mutualisés comme le cadastre solaire, le Parc d'Innovation de l'Artois ou encore le site Internet Investinartois.fr. Il apporte également son appui aux porteurs de projet via le « Label Euralens ».

CHAINE DES PARCS

Monsieur le Président propose à **Monsieur Christophe Plich** d'évoquer la feuille de route pour la Chaîne des parcs en 2023, pierre angulaire de l'éco-transition du PMA.

Monsieur Christophe Plich précise que cette feuille de route résulte des travaux de la Commission d'élus dédiée à la Chaîne des parcs. Deux séances de travail importantes en 2022 (8 avril et 16 septembre) ont permis de fixer trois priorités :

- 1. Préserver et développer l'esprit de la Chaîne de la Parcs : partager la connaissance du schéma, saisir chaque occasion de chantier pour aménager de nouveaux chaînons manquants, continuer le déploiement de la signalétique ;
- 2. Soutenir la promotion des parcs : avec des événements sportifs et populaires à cette échelle métropolitaine comme le Chti Bike Tour ou le Trail des Pyramides Noires ; avec des attractions comme l'Odysée des cabanes. A ce titre, 4 nouvelles œuvres ont été réalisées cette année au titre du programme 2021 et 2022, et la dernière prévue à Béthune sortira au printemps 2023. Pour 2023 : l'objectif sera de faire des cabanes plus durables, d'étudier aussi la reconstruction de certaines œuvres très emblématiques et qui donnent de la force au projet global, comme la Futale à Noyelles sous Lens.
- 3. Chantier le plus important : définir une gestion économique et écologique de ces 4.200 ha : Il ne s'agira pas de dresser un unique « plan de gestion » mais d'écrire une charte commune, simple d'utilisation, pour tendre vers une gestion homogène et sans rupture pour les usagers. Les techniciens y travaillent et des propositions seront soumises au prochain comité de pilotage Chaîne des parcs (qui se substitue à la Commission thématique dans le cadre de la refonte générale des commissions thématiques du PMA).

A propos de la gestion des espaces de la Chaîne des parcs, **Monsieur Sylvain Robert** informe que la CALL a pris l'initiative de construire une gestion homogène et mutualisée des sites qui la concerne à l'échelle de l'EPCI.

Monsieur Christophe Plich informe par ailleurs le Comité syndical qu'une réflexion est engagée pour inclure le PMA dans un dossier INTERREG (fonds européen), initié par le CPIE Chaîne des terrils et son partenaire belge (IDEA à Mons). Ce projet concernera la préservation et la valorisation des anciens sites miniers que permet la Chaîne des parcs. Cette initiative permet d'entrevoir l'obtention de cofinancements pour les projets d'aménagement. Si le dossier est retenu, on peut espérer d'intégrer des premiers projets en 2024.

Monsieur Ludovic Idziak intervient pour évoquer une initiative du Parc départemental d'Olhain, l'un d'une composante majeure de la Chaîne des parcs : la création du festival de musique « Blvouac » qui aura lieu fin août 2023 pour la première fois.

ECONOMIE / PARC D'INNOVATION DE L'ARTOIS

Monsieur le Président aborde les volets économie et innovation du plan d'actions d'éco-transition du PMA animé par **Monsieur Olivier Gacquerre**. Trois volets en particulier :

- 1/ le lancement de la communauté Innov'In Artois le 13 avril prochain, (17h à 19h, dans un lieu à préciser) avec pour objectifs de donner une plus grande visibilité au Parc d'Innovation et de développer sa communauté, de réunir pour la première fois son écosystème et le transformer en véritable communauté, la communauté "Innov'In Artois", de montrer à la Région qui sera invitée que l'ensemble des acteurs sont

mobilisés. Cet évènement sera l'occasion d'expliquer ce qu'est le Parc d'Innovation et ses premiers résultats, de challenger cette communauté sur un grand enjeu, comme l'intelligence artificielle par exemple et d'afficher la détermination politique.

- 2/ Le Parc d'innovation de l'Artois sera présent au Salon Viva Technology du 14 au 17 juin à Paris Porte de Versailles. C'est l'équivalent français voire européen du "CES de Las Vegas". Le PMA emmènera les 3 EPCI et les entreprises, start up et pôles d'excellence sous la bannière du Parc d'Innovation de l'Artois. Le PMA prendra en charge la réservation du stand (34.300 euros TTC). Il sera proposé aux élus intéressés de participer à une délégation pour s'y rendre.
- 3/ La mission de prospection électro-mobilité a été lancée. Portée par le PMA, cofinancée par la Banque des Territoires, cette mission est confiée au cabinet spécialisé Ancoris. Deux objectifs : faire connaître le territoire auprès des investisseurs nationaux et internationaux de l'électromobilité et « chasser » de nouveaux projets d'investissements sur le territoire. Des résultats sont attendus avant la fin de cette année.

GRAND FORUM, CERCLE DE QUALITE ET MOBILISATION DE LA JEUNESSE

Monsieur le Président souligne que l'éco-transition du territoire avancera si elle est conduite avec les acteurs du territoire, au-delà des seuls élus. Conformément aux engagements pris lors de la fusion avec l'association Euralens, le PMA poursuit son œuvre et mobilise les outils dont il a hérité.

Monsieur Sylvain Robert évoque successivement les différents volets :

- 1/ Le Grand forum du PMA : c'est le cœur battant de la coopération métropolitaine, l'espace pour entraîner toutes les forces vives du territoire dans les chantiers métropolitains, le réseau duquel pulser l'énergie et les idées pour les prochains défis collectifs. Plus de 80 structures sont signataires de la « Charte du Grand forum » depuis l'intégration PMA/Euralens. Quelques exemples symboliques d'acteurs clés société civile signataires : Université d'Artois, le Louvre-Lens, les Hôpitaux métropolitains de l'Artois, le 9-9b1s) ; des leaders économiques du territoire : Luminess, Mov'nTec, ACC, Atlantic, Stikoïa, HDF Emballages, ... Et aussi la jeunesse, devenue participante active des travaux depuis plusieurs années. La prochaine rencontre du Grand forum est programmée le 30 juin. Monsieur Sylvain Robert appelle les élus à noter la date à leur agenda. La séance constituera le point d'orgue du cycle de travail engagé sur la mutation des systèmes productifs. Une seconde réunion sera organisée en fin d'année (le 15 décembre) pour l'attribution des labels 2023.
- 2/ Sur la jeunesse : lors du Grand forum du 25 novembre 2022, la grande enquête "mon Avenir en Artois" a été lancée. Plus de 1.000 réponses ont été enregistrées en 3 mois. Des jeunes de 15 à 25 ans ont partagé leur vision de leur territoire vécu, de leurs perspectives professionnelles, de leurs attentes vis-à-vis des entreprises et du monde du travail. 100 jeunes sont venus le 28 février au stade Bollaert pour une journée complète de travail, pour qualifier ces résultats et proposer des pistes face aux défis identifiés en matière d'attractivité, d'emploi et de développement de l'industrie. Des patrons d'usines étaient présents, des responsables des ressources humaines, Pôle Emploi, des missions locales. Trois de ces jeunes seront invités au prochain atelier du Cercle de qualité le 5 avril prochain pour partager ces propositions avec les partenaires locaux et les experts du Cercle de qualité.
- 3/ Sur le Cercle de qualité : ce collège d'experts, inventé en 2010, est une réserve de connaissances, de conseils et de rayonnement qui sont à la disposition du PMA. Il est composé de personnalités de rang national mais aussi d'experts locaux. Leur dialogue, entre eux et avec les acteurs du territoire, permet d'élever le débat sur les sujets complexes, de nourrir la vision des élus et d'apporter des conseils du meilleur niveau aux projets. La régularité de leur mobilisation, à la fois sur les grands débats comme auprès des projets de terrain via le Label, a permis de façonner un groupe de personnes influentes attachées au territoire, attentives à ses évolutions, et qui en font de véritables ambassadeurs au plan national.

Monsieur Sylvain Robert rappelle que les experts du Cercle de qualité du PMA peuvent être mobilisés de deux manières :

- Sur des projets concrets : tous les projets nominés ou lauréats du label Euralens peuvent solliciter la mobilisation d'un ou plusieurs jours d'expertises, financés par le Pôle métropolitain, afin de participer à des étapes clés des projets : enrichir un jury de concours, confronter un business model, participer à une rencontre à enjeu. Dernièrement, c'est le Parc des Industries Artois Flandres, labellisé en 2015, qui a sollicité la présence d'un expert dans un jury de sélection pour un promoteur.
- Sur des grands thèmes transversaux : pour 2022-2023, le Cercle de qualité a été saisi par le PMA pour travailler sur la mutation des systèmes productifs, afin d'éclairer les élus sur les transformations profondes et rapides qui traversent l'économie. C'est Pierre Veltz, l'un des membres éminents du Cercle de qualité, qui a été chargé d'assurer la direction scientifique de la réflexion. Un premier atelier sur le ZAN et l'activité économique s'est tenu en octobre 2022. Le prochain atelier, le 5 avril, traitera du sujet emploi et compétences. La plénière de restitution aura lieu fin mai. Pour 2023-2024, le Cercle de qualité pourrait par exemple travailler sur la contribution du territoire à la révision du SRADDET, ou encore sur le Système Express Métropolitain et ses conséquences pour le territoire. L'appel à idées est ouvert.

LABEL EURALENS 2023

Monsieur le Président rappelle que l'appel à candidatures pour la 10ème vague de labellisation du Label hérité d'Euralens est ouvert depuis le 15 novembre dernier. Il est ouvert à tous les acteurs du territoire qui portent un projet ou une initiative incarnant les transitions.

Monsieur Sylvain Robert précise que l'appel à projets est ouvert jusqu'au 31 mars prochain. Il invite les porteurs de projets intéressés à se rapprocher de l'équipe du PMA, en particulier Lucy Bizet.

Il informe par ailleurs qu'une réflexion est menée pour améliorer la capacité du dispositif à orienter les financements Etat, Région, Europe vers les projets. Un groupe de travail technique, initié par le PMA, associe les référents des EPCI et du Département pour cartographier ces financements et impulser une capacité collective à mieux les utiliser. Cette initiative a connu une première concrétisation avec la réception, le 9 février dernier, du référent du SGAR sur le dispositif gouvernemental France 2030.

DELIBERATIONS

Délibération n°2023/PMA00180.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 3 mars à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou représentés (quorum = 12) : 16

Membres titulaires présents : 9

Alain Bavay ; Bernard Czerwinski ; Catherine Decourcelle ; Alain Delannoy ; Laurent Duporge ; Ludovic Idziak ; Christophe Pilch ; Sylvain Robert ; Jean-Pascal Scalone.

Membres suppléants présents : 2

Fatima Aït Chikhebbih ; René Hocq.

Membres titulaires ayant donné procuration : 5

Bernard Baude ayant donné procuration à Sylvain Robert ; Steve Bossart ayant donné procuration à Alain Delannoy ; Olivier Gacquerre ayant donné procuration à Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ayant donné procuration à Catherine Decourcelle ; Christian Musial ayant donné procuration à Alain Bavay.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L 5211-36, qui rendent obligatoire la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

Monsieur le Président PRESENTE le rapport d'orientations budgétaires du syndicat mixte et INVITE le comité syndical à en débattre et à exprimer ses propositions pour le budget primitif 2023.

Les orientations budgétaires du PMA pour 2023 s'inscrivent dans la continuité de l'exercice 2022.

Il convient de rappeler que le budget 2022 avait connu une évolution significative puisqu'il était le premier à intervenir après l'intégration, au 1^{er} janvier 2022, des missions et moyens de l'association Euralens par ailleurs dissoute. Ceci avait induit :

- Une nouvelle clé de répartition des contributions des quatre collectivités membres du PMA (CABBALR, CALL, CAHC et Département du Pas-de-Calais).
- La création de 4 emplois au sein du PMA pour intégrer les salariés de l'association Euralens, dans le cadre de CDI de droit public, conformément au code du travail ;
- Un engagement pris par le PMA de poursuivre l'œuvre de l'association Euralens (dialogue avec la société civile dans le cadre du *Grand forum*, accompagnement de projets dans le cadre du Label Euralens, promotion du territoire), matérialisé par la modification de ses statuts, entérinée par arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 ;
- La reprise des actifs et engagements de l'association. Le PMA a ainsi repris à son bénéfice un excédent de fonctionnement de 433.000 euros à peine réduit d'un déficit d'investissement de 3.570 euros.

Exécution du Budget 2022 du PMA

Aux vues du projet de compte administratif 2022 :

En section de fonctionnement.

- **Les dépenses exécutées s'établissent en 2022 à 1,288 million d'euros. Les principales dépenses de fonctionnement auront été les suivantes :**
 - **Au titre des dépenses de personnel : 555.700 euros pour 10 ETP au 31/12/2022 (4 ETP PMA + 4 ETP ex-Euralens + 2 ETP financés par l'ADEME). Un ETP « ADEME » a été occupé de janvier à avril 2022 dans le cadre de la fin du financement triennal obtenu pour la période 2019-2022. Le nouveau financement triennal obtenu pour 2022-2025 a permis de pourvoir à nouveau un ETP en novembre 2022. Un 2^{ème} ETP a pu être ouvert et pourvu en janvier 2023.**
 - **Au titre du développement économique et des fonctions d'agence de développement (hors dépenses de personnel)**
 - Campagne d'attractivité économique « InvestinArtois » : 30.000 euros
 - Valorisation du territoire lors du salon SIMI 2022 : 12.200 euros
 - Volet diagnostic en vue de la conception d'une stratégie de marketing et de valorisation du territoire : 11.500 euros
 - Mise en place et contribution du PMA au fonctionnement du Parc d'innovation de l'Artois : 50.000 euros au titre de la contribution du PMA, 37.000 euros avancés par le PMA avant encaissement de la subvention régionale et répartition du solde entre les EPCI membres, 32.500 euros au titre de la direction de projet assurée par la CALL au profit de l'ensemble (préparation et conduite de la consultation pour l'identification de l'opérateur)
 - Développement de l'opération « Osons nos Talents » sur la promotion des métiers : 10.000 euros
 - **Au titre du Grand Forum, de la labellisation et de la mobilisation des lycéens et de la jeunesse :**
 - 3 plénières du Grand Forum : 9.000 euros
 - AMO Labellisation et Cercle de qualité : 107.000 euros
 - Appui aux projets nominés ou labélisés (Jours d'expertise) : 8.850 euros
 - Mobilisation des lycéens (Comité des lycéens sur le Label, production du journal « Vert et Or ») : 25.000 euros
 - Publication « Louvre-Lens 10 ans, les chiffres et les lettres du changement » : 11.360 euros
 - **Au titre de la Chaîne des parcs :**
 - Cabanes Chaînes des Parcs 2022 : 45.000 euros
 - Soutien au Trall de Pyramides Noires / Chaîne des parcs 2022 : 5.000 euros
 - **Au titre de la mobilisation des ingénieries du territoire en appui de l'action du PMA :**
 - Agence d'urbanisme de l'Artois : 40.000 euros (études transition énergétique, fluvial, grands axes routiers, liaisons avec la métropole lilloise, observatoire économique, étude fillères économiques, santé, suivi du SRADDET, alimentation des travaux des commissions d'élus, etc.)
 - Mission Bassin Minier (appui aux travaux de la Commission d'élus Chaîne des parcs) : 30.000 euros
 - **Au titre du fonctionnement du PMA :**
 - 65.500 euros de charges d'amortissement (signalétique Chaîne des parcs pour l'essentiel)
 - 26.700 euros de loyer pour l'occupation des locaux de la Maison syndicale
 - 6.100 euros d'accompagnement juridique (Intégration de l'association Euralens, rédaction des nouveaux statuts du PMA, établissement de contrats de travail)
 - Assurances : 14.000 euros
- **Les recettes exécutées s'établissent à hauteur de 1,156 million d'euros.**
 - Ces recettes sont constituées d'abord des contributions des 4 collectivités membres à hauteur de 1,02 million d'euros, soit 360.000 euros pour la CALL et la CABBALR, 180.000 euros pour la CAHC et 120.000 euros pour le Département du Pas-de-Calais ;

- Les autres recettes sont constituées des subventions de fonctionnement obtenues auprès de
 - la Région : 68.650 euros (solde du soutien à la Turbine de l'éco-transition, solde du soutien à l'action de l'association Euralens)
 - de l'ADEME : 47.900 euros (solde du soutien triennal 2019-2022)
- **Compte-tenu de l'excédent issu de l'exercice précédent (+ 607.000 euros), le nouvel excédent de fonctionnement s'établit à 474.800 euros.**

En section d'investissement,

- **Les dépenses exécutées s'établissent à 65.800 euros, dont 25.600 euros pour la création du site internet Investinartois.fr, 5.700 euros pour la création d'un outil de gestion des contacts, 12.300 euros pour le solde de la signalétique « Chaîne des parcs », 4.200 euros pour le renouvellement du parc Informatique PMA.**
- **Les recettes exécutées s'établissent à 81.100 euros (FCTVA + produits des amortissements).**
- **En ajoutant le solde d'exécution reporté 2022 de 67.200 euros, l'excédent d'investissement s'établit fin 2022 à 82.500 euros.**

S'agissant de la dette : Le PMA n'a conclu aucun emprunt et n'affiche aucune dette à ce jour.

Orientations budgétaires pour 2023

Orientations générales

Maintien des contributions des 3 EPCI et du Département à un niveau identique à 2022 (fruit de l'accord conclu au moment de la fusion avec Euralens). Pour 2023 et jusqu'à la fin du mandat, sauf nouveau sujet, transfert de compétence ou lancement d'une nouvelle action d'un commun accord.

Contributions 2023 des quatre collectivités membres du PMA

(Montants identiques à 2022)

	Contribution	Clé
CALL	360.000 €	2/5 ^{ème}
CABBALR	360.000 €	2/5 ^{ème}
CAHC	180.000 €	1/5 ^{ème}
Département du Pas-de-Calais	120.000 €	Participation forfaitaire
Total	1.020.000 €	

La construction du budget du PMA répond à une logique en « 3 étages » :

- **1^{er} étage :** Les contributions des 4 collectivités membres (1,02 M€) constituent les ressources socle. Elles financent les dépenses socle : l'équipe, le fonctionnement et les actions récurrentes.
- **2^{ème} étage :** Les ressources pluriannuelles spécifiques que le PMA parvient à obtenir financent des actions au long court spécifiques. Ces actions ne sont menées et reconduites qu'à la condition de l'obtention des financements spécifiques. En cas de non reconduite de ces financements, les actions seraient abandonnées ou réduites, afin d'éviter toute compensation par les collectivités membres.
Exemples :
 - La feuille de route « Turbine de l'éco-transition » (incluant 2 ETP) repose sur le financement triennal de l'ADEME.
 - La feuille de route Rev 3 s'appuie sur un financement spécifique obtenu auprès de la Région Hauts-de-France.
 - Le Parc d'innovation de l'Artois repose également sur un financement de la Région.
 - La recherche de nouveaux financements, européens en particulier, est à l'étude.
- **3^{ème} étage :** des ressources exceptionnelles ponctuelles obtenues financent des actions ponctuelles. Pour 2023, deux financements ont été obtenus auprès de la Banque des Territoires : pour l'élaboration

du schéma stratégique « Artois Hub Fluvial » (40 k€ obtenus) et la conduite d'une mission de prospection économique « électromobilité » (8 k€).

Pour un plein effet levier ou de mutualisation, l'Exécutif du PMA a initié l'étude d'un 4^{ème} étage pour mettre en commun une fraction de budgets courants existants au sein des collectivités membres qui seraient fléchés vers des actions conçues ensemble. Par exemple, une nouvelle campagne de promotion du territoire « Investinartois », plus ambitieuse, pourrait être cofinancée par un fléchage de moyens de communication des EPCI et du PMA. De la même façon, certains volets métropolitains du programme pluriannuel d'étude de l'Agence d'urbanisme de l'Artois pourraient être financés de façon similaire.

Ressources humaines

Les ressources humaines du PMA sont stabilisées en 2023 : 4 emplois PMA « historiques » + 4 ex-emplois Euralens + 2 emplois financés par l'ADEME dans le cadre de contrats de projet dont la durée est alignée sur la durée du co-financement obtenu.

Trésorerie

Il est à noter que deux opérations ont un impact important sur la trésorerie du PMA qui reste légère compte tenu de la surface financière du syndicat mixte :

- Le Parc d'Innovation de l'Artois : en raison des règles du jeu imposées par la Région, le PMA porte une part significative des facturations émises l'opérateur avant d'encaisser la totalité de la subvention régionale puis de répartir le solde positif ou négatif entre les trois EPCI.
- La convention triennale de l'ADEME prévoit le versement de sa subvention par tranche annuelle en N+1 par rapport aux dépenses.

Aussi, l'attention des quatre collectivités membres est appelée afin que le versement de leur contribution intervienne suffisamment tôt dans l'année pour éviter tout recours regrettable à des concours bancaires.

A titre informatif, en 2022, les contributions des collectivités membres ont été versées le 16 juin par la CAHC, le 6 septembre par la CALL, le 3 novembre par la CABBALR, le 13 décembre par le Département.

Orientations détaillées

S'agissant des recettes

Aux contributions des quatre collectivités membres, s'ajoutent pour 2023 :

- La perception d'une avance sur la subvention ADEME = 35.000 euros attendus
- La subvention Rev3 de la Région = 67.500 euros
- La subvention de la Région au Parc d'innovation de l'Artois = 254.000 euros attendus en 2023 (versement solde au titre de 2022 + acompte subvention 2023)
- La participation des 3 EPCI au Parc d'Innovation de l'Artois = 84.000 euros
- Deux subventions de la Banque des Territoires : 48.000 euros

Et un excédent de fonctionnement reporté de 474.800 euros

Soit un total des recettes de fonctionnement attendu à hauteur de 2,002 millions d'euros.

Les recettes d'investissement attendues (175.000 euros) seront constituées du FCTVA et du produit des amortissements.

S'agissant des dépenses

Pour un montant équivalant aux recettes, les actions du PMA en 2023 pourraient se matérialiser par les dépenses suivantes en fonction des grandes priorités stratégiques proposées par l'Exécutif :

- Au titre de la communication, de l'économie et de l'innovation, pour la mise en valeur du collectif et de la dynamique territoriale « Investinartois » :
 - AMO stratégie et relations-presse : 70.000 euros
 - Action lors du derby RC Lens/Lille : 20.000 euros
 - Nouvelles campagnes investinartois : 35.000 euros
 - Améliorations du site internet investinartois : 10.000 euros

- Participation aux salons Vivatechnologie et SIMI : 75.000 euros
 - Poursuite du Parc d'innovation de l'Artois : coût du portage par le PMA (260.000 euros) + contribution nette du PMA (50.000 euros pour l'opérateur + 20.000 euros de dépenses d'accompagnement et d'évènementiel) :
 - Étude de prospection électromobilité : 20.000 euros
 - Reconduction de l'opération « Osons nos Talents » sur la promotion des métiers : 40.000 euros
- **Au titre de l'éco-transition :**
 - Schéma stratégique « Artois Hub fluvial » : 80.000 euros
 - Travaux sur le modèle de développement / ZAN : travaux du Cercle de qualité, mobilisation des experts : 70.000 euros
 - Mise à jour du cadastre solaire et outillage de la solarisation dans le patrimoine public : 17.000 euros
- **Au titre de la poursuite de l'oeuvre Euralens grâce à l'excédent hérité de l'association**
 - 2 éditions du Grand Forum et Rencontres du Forum : 15.000 euros
 - Mobilisation de la jeunesse (consultation, actions d'animation avec les lycéens) : 36.000 euros
 - Label Euralens 2023 (+ accompagnement des projets lauréats) : 93.000 euros
- **Au titre de la Chaîne des parcs**
 - Édition 2023 des cabanes (1 cabane par agglomération) : 45.000 euros
 - Soutien au Trail des pyramides noires, le trail de la Chaîne des parcs + soutien au Chti bike Tour Chaîne des parcs : 15.000 euros
 - Réflexion sur la gestion de la Chaîne des parcs (appui MBM) : 30.000 euros
- **Au titre des dépenses de personnel :**
 - 10 ETP en année pleine : 634.000 euros

CONSIDERANT les grandes orientations budgétaires présentées pour 2023, le Comité Syndical, après en avoir délibéré ;

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

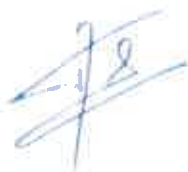
Sur PROPOSITION de Monsieur le Président ;

à l'unanimité

- **DECLARE** avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire et débattu des orientations pour 2023,
- **DONNE** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Fait à Lens le 3 mars 2023

Le Président,



Délibération n°2023/PMA00181.

**AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT
L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 3 mars à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou représentés (quorum = 12) : 16

Membres titulaires présents : 9

Alain Bavay ; Bernard Czerwinski ; Catherine Decourcelle ; Alain Delannoy ; Laurent Duporge ; Ludovic Idziak ; Christophe Pilch ; Sylvain Robert ; Jean-Pascal Scalone.

Membres suppléants présents : 2

Fatima Alt Chikhebbih ; René Hocq.

Membres titulaires ayant donné procuration : 5

Bernard Baude ayant donné procuration à Sylvain Robert ; Steve Bossart ayant donné procuration à Alain Delannoy ; Olivier Gacquerre ayant donné procuration à Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ayant donné procuration à Catherine Decourcelle ; Christian Musial ayant donné procuration à Alain Bavay.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'article L.1612-1 du CGCT relatif à l'engagement des dépenses avant le vote du budget primitif ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU ses délibérations n°2022/PMA0159 du 25 mars 2022 et n°2022/PMA00178 du 16 décembre portant respectivement approbation du Budget primitif 2022 et approbation de la décision budgétaire modificative n°1/2022 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Les crédits ouverts en 2022 sont rappelés ci-après pour les chapitres budgétaires 20 et 21, les plafonds de dépenses correspondant s'établissent comme suit :

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2022 (BP+DM)	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement en 2023 avant l'adoption du BP 2023 (= 25% des crédits 2022)
20 - Immobilisations incorporelles	83.948,31 euros	20.987,08 euros
21 - Immobilisations corporelles	53.864,64 euros	13.466,16 euros

EN RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

AUTORISE

Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Fait à Lens le 3 mars 2023

Le Président,



Délibération n°2023/PMA00182.

CHAÎNE DES PARCS - EDITION 2023 DE « L'ODYSSÉE DES CABANES »

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 3 mars à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou représentés (quorum = 12) : 16

Membres titulaires présents : 9

Alain Bavay ; Bernard Czerwinski ; Catherine Decourcelle ; Alain Delannoy ; Laurent Duporge ; Ludovic Idziak ; Christophe Pilch ; Sylvain Robert ; Jean-Pascal Scalone.

Membres suppléants présents : 2

Fatima Aït Chikhebbih ; René Hocq.

Membres titulaires ayant donné procuration : 5

Bernard Baude ayant donné procuration à Sylvain Robert ; Steve Bossart ayant donné procuration à Alain Delannoy ; Olivier Gacquerre ayant donné procuration à Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ayant donné procuration à Catherine Decourcelle ; Christian Musial ayant donné procuration à Alain Bavay.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

Monsieur le Président EXPOSE :

A l'occasion de l'opération ODYSSEÉ - Euralens 2019, l'association KRAFT, sise à Lille, a proposé à l'association Euralens l'organisation d'un concours de cabanes design dans la Chaîne des parcs. Designers, architectes, urbanistes, artistes, paysagistes (en individuel ou en collectif) devaient concevoir et produire des cabanes éco-construites, pour valoriser ou aménager les espaces naturels de la Chaîne des Parcs, à l'échelle des trois Communautés d'Agglomération membres du Pôle Métropolitain de l'Artois. L'idée de ce projet consistait à créer des parcours de visite dans la Chaîne des parcs, et amener les habitants comme les visiteurs à porter un nouveau regard sur ces sites et leurs transformations.

Baptisée « Odyssée des Cabanes », cette opération a donné lieu à la création de sept premières cabanes en 2019. Forte du succès de l'opération, elle a été poursuivie et déclinée en 2020 et 2021, sous les auspices de l'association Euralens puis reprise en 2022 par le Pôle Métropolitain de l'Artois après sa fusion avec Euralens, sous le nom d'« Odyssée des cabanes dans la Chaîne des parcs ».

En 2022, cette opération a vu la conception 3 trois nouvelles œuvres :

- « Shiver House V2 », conçue par l'atelier parisien NEON Studio, dans le Parc du Louvre-Lens
- « Children can't fly », conçue par le Lillois Alexandre HERMAN, dans le Parc des berges de la Souchez à Courrières
- « Château d'eau », conçue par l'atelier néerlandais ARI, à la gare d'eau de Béthune (chantier de mise en place décalé au printemps 2023)

Le succès populaire des réalisations, les retombées médiatiques positives qu'elles génèrent et l'engouement des collectivités concernées conduisent l'association Kraft à proposer au Pôle métropolitain de l'Artois de poursuivre la démarche en 2023 et de la cofinancer.

Monsieur le Président PROPOSE de poursuivre en 2023 l'opération et de conclure un partenariat avec l'association Kraft pour mettre en œuvre « L'Odyssée des cabanes dans la Chaîne des parcs 2023 ».

L'association Kraft assure la direction artistique du projet ainsi que la production exécutive et la coordination des différentes phases.

Le Pôle métropolitain de l'Artois participe au financement du projet, et conditionne son soutien à la poursuite d'objectifs territoriaux et de valorisation décrits ci-après.

L'association Kraft et le Pôle métropolitain de l'Artois agissent de concert pour mobiliser des partenaires financiers et des partenaires techniques pour le bon déroulement et développement du projet.

Certaines des premières œuvres ont hélas disparu en raison des dégradations ou des aléas climatiques. L'association Kraft peut accompagner les collectivités gestionnaires qui souhaiteraient les reconstruire.

Le partenariat entre l'association Kraft et le PMA fait l'objet d'une convention de partenariat précisant les modalités de sa mise en œuvre.

Les engagements du Pôle métropolitain de l'Artois :

- Il apporte un concours financier par une subvention liée au projet ;
- Il apporte son soutien dans la mobilisation de mécénat éventuel ;
- Il met à disposition ses contacts et ses instances techniques et politiques liées à la Chaîne des parcs pour permettre le lien de Kraft avec le réseau de partenaires locaux ;
- Il favorise l'obtention dans les délais des validations politiques nécessaires pour assurer la mise en œuvre du projet. Ce point est particulièrement important sur le choix des sites.

Les engagements de l'association Kraft :

- Production de 3 nouvelles cabanes, une sur chaque communauté d'agglomération. Des sites ont été pré-identifiés par la Commission d'élus Chaîne des parcs, mais le choix définitif restera à arbitrer en lien avec chaque EPCI.
- Assister le PMA dans la réflexion sur la poursuite de l'Odyssée au sein d'un projet INTERREG Franco-wallon pour la période 2024-2027.
- Direction artistique : prospection, sollicitation de créateurs, instruction des dossiers, négociation ;
- Proposition aux collectivités gestionnaires de chaque site retenu, de différents choix d'artistes, au regard des enjeux propres au site.
- Gestion de la contractualisation avec les artistes et leur rétribution ;
- Coordination pendant les périodes de chantiers et d'inauguration ;
- Suivi budgétaire et comptabilité de l'opération, et production d'un bilan financier à l'issue de l'opération ;
- Mise en œuvre des chantiers de constructions et leurs assurances ;
- Respect des plannings et réception des ouvrages ;
- Production déléguée quand c'est nécessaire ;
- Etablissement d'une convention avec les gestionnaires de parcs couvrant la cession des œuvres et les responsabilités afférentes ;
- Proposition, en lien avec chaque collectivité gestionnaire d'une nouvelle cabane, des actions d'inauguration et des animations permettant leur appropriation ;
- Incitation à la création de parcours en mobilité douce intégrant les cabanes ;
- Production des supports de communication propres au projet ;
- Valorisation de la marque « Chaîne des parcs » et veille à une connaissance accrue du grand public sur ses objectifs et ses actions ;

- Mention du Pôle métropolitain de l'Artois et de l'ensemble des partenaires sur tous les supports de communication ;
- Fourniture des outils permettant la diffusion des éléments de communication.
- Réalisation jusqu'à leur inauguration – y compris lorsque celle-ci intervient bien après la remise d'ouvrage – des opérations de petite maintenance liée au fonctionnement de l'œuvre. Cette obligation ne peut pas couvrir les dégradations volontaires, actes de délinquances.
- Après inauguration apport de conseils et avis aux collectivités gestionnaires des cabanes réalisées pour leur maintenance et les réparations qui seraient à effectuer.

Le budget total de l'opération est de 75.000 euros. Son plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Association Kraft : 5.000 euros
- Région Hauts-de-France : 25.000 euros
- PMA : 45.000 euros

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- à signer avec l'association KRAFT la convention de partenariat relative à l' « Odyssée des cabanes dans la Chaîne des parcs 2023 » ;
- à verser la subvention sollicitée de 45.000 euros.

Fait à Lens le 3 mars 2023

Le Président,



Délibération n°2023/PMA00183.

SOUTIEN DU PMA AU TRAIL DES PYRAMIDES NOIRES 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 3 mars à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou représentés (quorum = 12) : 16

Membres titulaires présents : 9

Alain Bavay ; Bernard Czerwinski ; Catherine Decourcelle ; Alain Delannoy ; Laurent Duporge ; Ludovic Idziak ; Christophe Pilch ; Sylvain Robert ; Jean-Pascal Scalone.

Membres suppléants présents : 2

Fatima Aït Chikhebbih ; René Hocq.

Membres titulaires ayant donné procuration : 5

Bernard Baude ayant donné procuration à Sylvain Robert ; Steve Bossart ayant donné procuration à Alain Delannoy ; Olivier Gacquerre ayant donné procuration à Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ayant donné procuration à Catherine Decourcelle ; Christian Muslal ayant donné procuration à Alain Bavay.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU la demande de la Mission Bassin Minier adressée en date du 18 janvier 2023 au PMA sollicitant un soutien à hauteur de 5.000 euros pour l'édition 2023 du « Trail des Pyramides Noires » ;

Monsieur le Président EXPOSE :

Depuis 2014, la Mission Bassin Minier organise un événement sportif baptisé « Trail des Pyramides Noires ». Cet événement s'inscrit dans la stratégie de valorisation des paysages du Bassin Minier à travers l'organisation d'événements sportifs en plein air.

Le Trail des Pyramides Noires est un événement fédérateur organisé à l'échelle des trois agglomérations membres du PMA, avec la volonté explicite depuis plusieurs années de valoriser uniquement le périmètre de la Chaîne des parcs. Par ailleurs, la Commission d'élus du Pôle métropolitain en charge de la Chaîne des parcs, a choisi de concentrer son action sur 3 axes, dont l'animation et l'appropriation des espaces par le grand public. Cette commission propose donc de soutenir en priorité les événements sportifs, culturels et populaires qui relèvent de cette échelle métropolitaine et permettent d'en faire comprendre les liaisons et la complémentarité des parcs qui la composent.

Le Trail des Pyramides Noires, avec un parcours de plusieurs distances (160km, 110km, 55km, 35 km, 22km) à travers les terrils, parcs et liaisons de la Chaîne des parcs est donc un exemple de ce type d'événements qui participent à la valorisation de la Chaîne des parcs au plan local et national, participant ainsi notablement à l'attractivité du territoire par la mise en scène de son cadre naturel et de loisirs.

Pour sa 7ème édition en 2022, 1.453 coureurs étaient effectivement au départ (pour 1.600 inscriptions). L'épreuve confirme donc son succès et atteint son objectif d'un nombre de 1500 coureurs. Les organisateurs souhaitent maintenir cet objectif quantitatif de 1.500 coureurs, afin de rester une course à taille humaine et cherchant à mesurer et limiter son impact sur les espaces naturels qu'elle traverse.

L'édition 2023 est programmée le 27 mai 2023 et proposera à nouveau 5 distances : 160 (100 milles), 110, 55, 35 et 22 km.

Le parcours rellera les sites suivants : les terrils d'Auchel, Haillicourt, Loos-en-Gohelle, Pinchonvalles, Grenay-Mazingarbe, Fouquières, Oignies et 94-94a (Aréna Terril Trail de Noyelles-sous-Lens) ainsi que les sites du Parc départemental d'Olhain, de Loisinord, de l'Aréna Stade Couvert de Liévin, de Vimy, de Notre-Dame de Lorette, du Louvre-Lens et du 9-9bis de Oignies (site d'arrivée).

La Mission Bassin Minier sollicite du PMA une subvention de 5.000 euros.

Le budget prévisionnel produit par la Mission Bassin Minier affiche un budget global de 104.900 euros dont plus des deux-tiers proviennent des frais d'inscription versés par les participants et du sponsoring.

La contribution du Pôle Métropolitain de l'Artois est conditionnée à une valorisation explicite du financement qu'il apporte et de la marque « Chaîne des parcs ». Les organisateurs mettront en œuvre tous les moyens qu'ils jugeront pertinents pour faire partager aux coureurs, au public présent et aux médias la compréhension que les sites parcourus appartiennent à la Chaîne des parcs :

- Apposition des logos PMA et Chaîne des parcs sur tous les supports de communication de l'évènement (imprimés et numériques),
- Apposition de la mention Chaîne des parcs sur les points de départ et d'arrivée,
- Mention explicite de la Chaîne des parcs dans les communiqués de presse, et veille à ce que la marque soit reprise dans les communications web, radio, TV et presse écrite.

La Mission Bassin Minier produira après l'évènement (au plus tard le 15 septembre 2023) un rapport attestant de la mise en œuvre de ces dispositions.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

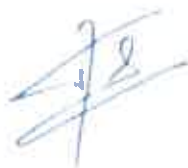
APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- à signer avec la Mission Bassin Minier la convention de partenariat encadrant le soutien du Pôle Métropolitain à l'édition 2023 du « Trail des Pyramides Noires » ;
- à verser la subvention de 5.000 euros, prévue par ladite convention, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget 2023 ;

Fait à Lens le 3 mars 2023

Le Président,



AGENDA

Monsieur le Président rappelle le calendrier des séances du Comité syndical programmées en 2023 et invite chacun à bien vouloir les noter à son agenda :

- **Mardi 4 avril (14h30-16h)**
- **Mardi 13 juin (14h30-16h)**
- **Vendredi 29 septembre (14h30-16h)**
- **Vendredi 8 décembre (14h30-16h)**

Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation et clôt la séance à 16h.

Fait à Lens le 3 mars 2023

Le Président,